

Communication municipale au Conseil communal N° 674 / 2023

Séance du 11 septembre 2023

Bâtiment communal du Châtelard (rue du Châtelard 9) – Rénovation d'un appartement 4 pièces (2ème étage, duplex Nord) – Avis de travaux hors budget 2023, d'un montant supérieur à CHF 50'000.-

Conformément au vœu exprimé par la commission des finances (Cofin) lors de l'examen du rapport des comptes 2022, vœu fondé sur l'art. 16.2 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), la Municipalité informe le Conseil communal de sa décision du 3 juillet 2023, de procéder à des travaux imprévisibles et urgents de rénovation de l'appartement cité en titre, pour un montant total devisé à CHF 60'000.- (hors budget de fonctionnement ou d'investissement 2023).

Ces travaux font suite à la résiliation du contrat de bail du locataire en place depuis 1990. A compter de cette date, seul un minimum d'entretien a été assuré dans cet appartement et il devient impératif de procéder à une rénovation complète, avant d'envisager sa relocation.

Pour l'essentiel, ces travaux consistent en :

- le remplacement complet de l'agencement de cuisine et de ses équipements ;
- le remplacement de la totalité des équipements sanitaires (y compris de la gaine technique) ;
- la mise en œuvre de nouveaux carrelages dans la cuisine et la salle de bains ;
- la réfection de la peinture de l'ensemble de l'appartement ;
- le contrôle et la mise aux normes de l'installation électrique ;
- le nettoyage après travaux.

Le devis y relatif se décompose comme suit :

▪ Maçonnerie, carrelage	CHF	11'870.-
▪ Installations sanitaires	CHF	10'990.-
▪ Equipements sanitaires	CHF	7'570.-
▪ Agencement de cuisine	CHF	14'620.-
▪ Installations électriques	CHF	5'810.-
▪ Plâtrerie / peinture	CHF	4'440.-
▪ Nettoyages	CHF	1'500.-
▪ Divers et imprévus	CHF	3'200.-

Total	CHF	60'000.-
--------------	------------	-----------------



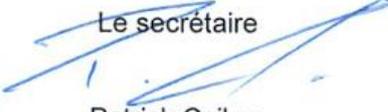
Les travaux ont été exécutés au cours de l'été, dans le prolongement de l'état des lieux qui s'est déroulé le 30 juin 2023.

La relocation est prévue pour le 1^{er} septembre 2023.

D'autre part, compte tenu de la réelle plus-value que ces travaux amèneront à cet appartement, la Municipalité a décidé de fixer le prix du nouveau loyer à CHF 1'765.- /mois, hors charges (anciennement CHF 1'065.-, s'agissant alors d'un appartement de service rattaché à la fonction de personnel viticole du vigneron-tâcheron communal).

Outre la présente communication, le montant de CHF 60'000.- fera l'objet d'une demande de crédit supplémentaire au budget 2023, qui sera présentée en bonne et due forme au Conseil communal lors de sa dernière séance de l'année 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le syndic Charles Monod		 Le secrétaire Patrick Csikos
---	--	---

Adopté en séance de Municipalité du 17 juillet 2023.